

Département du Jura
Arrondissement de DOLE
COMMUNE DE CERNANS
Canton d'Arbois

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 039-213900848-20250404-2562025-DE

Nbre de membres en exercice :	11
Nbre de membres présents :	9
Nbre de suffrages exprimés :	9
Pour :	9
Contre :	0
Abstentions :	0

Le jeudi 03 avril 2025
Séance à 20 heures 30 en Mairie de Cernans
BUDGET COMMUNAL
Date de convocation : 24/03/2025

Etaient Présents : D MOREL. JD PORNET. M PREVALET G BREUILLLOT. L ROUGE. B PIERRE. JP ROUX. J LHOTE, C BERTHOD.

Etaient Excusés : D MERCET. C AUGAIT.

Secrétaire de Séance : Jean-Denis PORNET

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT EN PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire expose,

Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

Vu les propositions de zonage de l'assainissement présentées ;

Considérant que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le conseil municipal délibère à l'unanimité,

1/ DECIDE d'approuver le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

2/DIT que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique sur la commune de CERNANS.

3/DONNE pouvoir au Maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.

4/PREND l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

